

## INDEXATION AUTOMATIQUE DES SALAIRES : MODULATIONS INUTILES ET INOCCASIONNELLES

La Chambre des salariés vient de publier une étude sur l'inflation<sup>1</sup>, qui pourra aussi s'avérer d'une grande utilité aux indécis lors d'un prochain sondage dirigé sur l'indexation automatique des salaires et traitements<sup>2</sup>.

**L'indexation automatique est un mécanisme économique de préservation de la valeur de l'ensemble des salaires face au renchérissement des biens et services consommés par les ménages, décidé par les entreprises<sup>3</sup> (et les pouvoirs publics).**

La publication démontre à suffisance que **l'indexation n'est un problème ni en termes de compétitivité des entreprises luxembourgeoises, ni pour l'inflation qui affecterait alors les consommateurs** : pour la première, aucun lien ne les unit, pour la seconde, c'est bien l'inflation qui est à la source de l'indexation et non l'inverse ! **Il n'est donc nul besoin de modifier ou de moduler davantage le système actuel**, en voulant, par exemple, systématiser une tranche indiciaire par an ou extraire le prix des carburants du panier des produits de consommation. Prétendre le contraire relèverait de la manipulation : **il ne revient pas aux salariés de payer, par la perte ou la modulation de l'indexation automatique de leurs revenus, ni pour les crises de la zone euro ni pour des augmentations endogènes de prix à la consommation pratiquées par les entreprises luxembourgeoises** de manière souvent allègrement discrétionnaires.

Qui plus est, en dépit de l'échelle mobile, **les salaires sont déjà en retard sur l'inflation de quelque 7,3% par mois en moyenne** du fait

- d'un effet historique lié aux modulations des années 1980 ;
- d'une neutralisation de certaines taxes et accises ;
- d'une indexation uniquement postérieure à la hausse des prix ;
- d'une moyenne mobile d'inflation sur les six derniers mois.

Sur le premier semestre 2011, sans compter l'effet des reports de tranche depuis 2006 qui ne font qu'accroître le retard, la perte de valeur des salaires a même atteint 9% en moyenne, **ce qui menace réellement le pouvoir d'achat et le niveau de vie des salariés**. Ce pouvoir d'achat perdu par les salariés ne s'est toutefois pas volatilisé, il s'est simplement transféré dans les marges des entreprises ! Toute manipulation supplémentaire du panier ou de l'automatisme du système ne fera qu'élargir le fossé entre l'évolution des salaires et celle des prix, amplifiant la dévalorisation déjà prononcée des salaires.

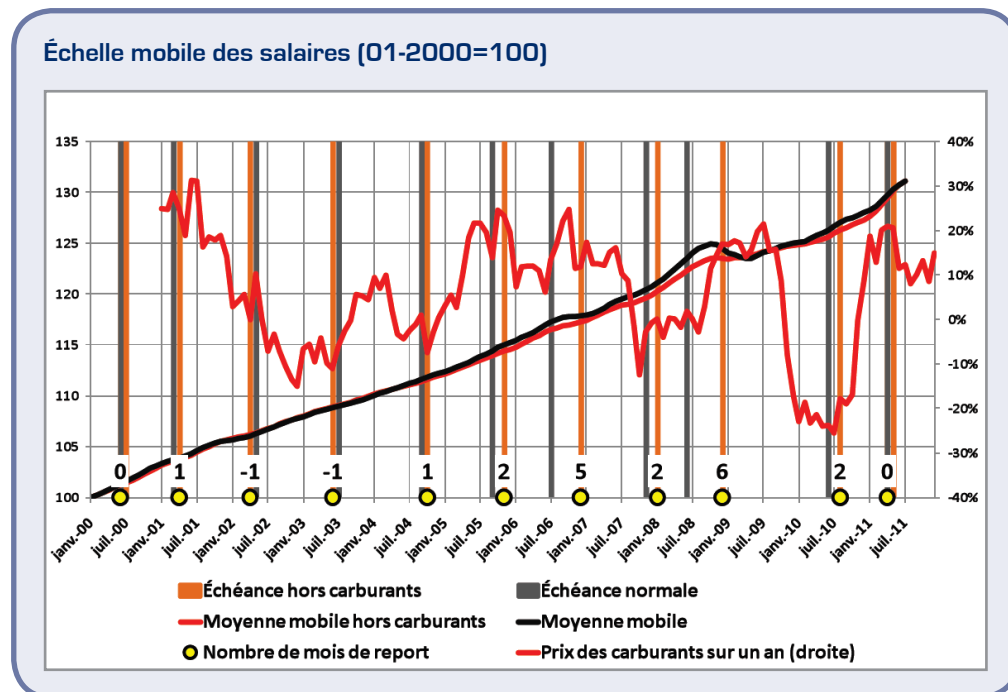
<sup>1</sup> Étude intitulée « Inflation, modulations de l'index et compétitivité », disponible sur [www.csl.lu](http://www.csl.lu).

<sup>2</sup> N'oublions pas que les pensions ainsi que toute une série d'autres prestations sociales sont adaptées selon le même mécanisme.

<sup>3</sup> Pour le dire schématiquement, si les prix à la consommation finale montent par la décision des entreprises, leurs « bénéfices » progressent. Si les salaires ne sont pas automatiquement revalorisés par l'indexation à la suite de cette montée des prix, la part du « bénéfice » qui revient aux salaires baisse. Ainsi, si le « bénéfice brut » d'une entreprise passe à 102,5 euros grâce à une hausse des prix de 2,5%, le revenu salarial global de 50 euros avant la hausse des prix sera non plus de 50%, mais de 48,8%. Si elle est indexée automatiquement de 2,5% pour rattraper l'évolution des prix, la part salariale est alors maintenue à 50%.

## Sortie des carburants inopérante

Moduler ou supprimer l'indexation revient à accroître les marges des entreprises et à dévaloriser les salaires. L'impact de la sortie des carburants du panier de produits servant de référence à l'indexation **serait marginal** en termes de transfert de valeur des salaires vers les marges des entreprises, qui est, pour ces dernières, l'unique effet positif d'une manipulation de l'indexation. Le graphique suivant illustre celui-ci dans l'hypothèse d'une sortie des carburants depuis l'an 2000.

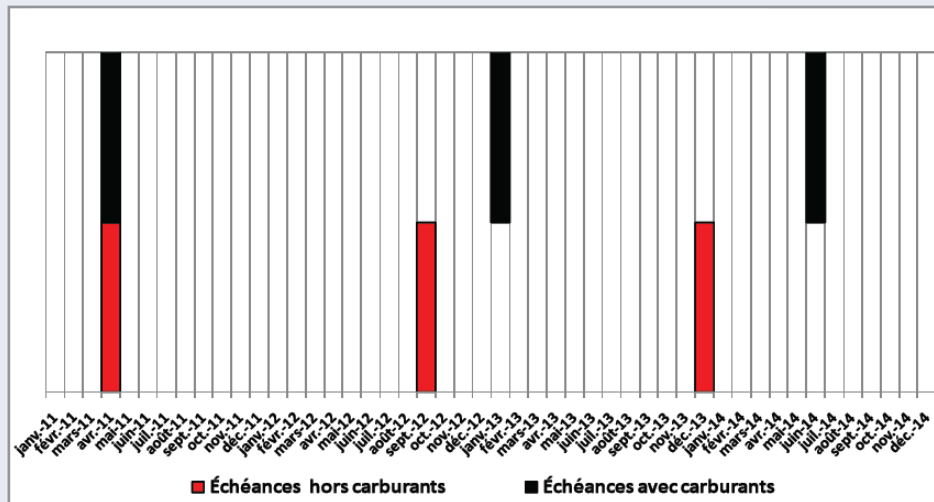


L'écart moyen entre les échéances avec ou sans carburants est identique : 12,9 mois. En fait, globalement, les entreprises auraient pu dégager, en moyenne sur l'ensemble de la période, 1,5 mois de décalage (et donc de marges supplémentaires) avec l'indice hors carburants.

Toutefois, **la sortie des carburants risque de se révéler contreproductive, parce que contra-cyclique** : le prix du pétrole suivant a priori les cycles économiques, des sauts de tranche pourraient se produire en période de creux cyclique économique (inopportun pour l'entreprise) et, inversement, des tranches seraient supprimées en phase haute de l'activité économique et d'inflation (inopportun pour les salariés). Par exemple, dans un contexte de second tour de la crise économique de 2008/2009, les prix des carburants pourraient fortement chuter (le baril de Brent est récemment descendu de 115 à 105 US\$) et amener, à l'inverse de la situation souhaitée par certains adversaires du système actuel d'indexation, à des échéances hors carburants plus rapprochées qu'avec un panier carburants compris, comme le montre le graphique ci-dessous.



### Échéances de tranches indiciaires



Note : hypothèse d'une baisse du baril de Brent à 80 US\$ et d'un taux de change à 1,42 US\$ pour un €

## Tranches annuelles ou report de tranches : effets marginaux pour les entreprises mais importants sur le pouvoir d'achat et le niveau de vie

Le report de tranche ou un système de tranche annuelle pénalise davantage les salariés par une perte de pouvoir d'achat définitive et une aggravation du retard déjà important sur l'inflation. En outre, le report de tranche ne casse nullement la dynamique générale des salaires, comme le voudraient les adversaires de l'indexation ; son seul effet est qu'entre la cote d'échéance et l'application décalée de cette cote, la capacité des salariés à pourvoir à leurs besoins se détériore encore<sup>4</sup> et les marges des entreprises sont confortées.

En outre, vouloir instaurer au plus une tranche par an revient à créer un système d'adaptation des salaires potentiellement plus rapide que le système en place, puisque l'écart moyen actuel entre les tranches est de 13 mois...

Par conséquent, non seulement est-il complètement inutile de toucher au système actuel d'indexation, mais, plutôt que de s'aventurer à manipuler tel ou tel paramètre du système au profit des entreprises, il conviendrait davantage de surveiller l'évolution des prix de certaines catégories de biens et de services (tels les prix administrés), qui pourraient très bien être mieux contrôlés, alors qu'ils exercent une influence considérable sur l'évolution globale des prix luxembourgeois, qui pénalise, répétons-le une fois encore, les seuls et uniques salariés.

<sup>4</sup> La période toute récente nous en fournit l'illustration. Alors qu'avant l'application d'une tranche, la perte de pouvoir d'achat des salariés plafonnait autour de 3%, avec la modulation, la perte de pouvoir d'achat maximum va même au-delà des 4% avec notamment un retard de 4,4% en juillet 2011.

**Personne de contact : M. Sylvain Hoffmann T. 2749 4200 - [sylvain.hoffmann@csl.lu](mailto:sylvain.hoffmann@csl.lu)**